

**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DE LA MOBILITE**



BURKINA FASO
La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**COMMISSION NATIONALE DES FINANCES LOCALES
(CONAFIL)**

**RAPPORT SUR L'EXECUTION DES RESSOURCES
FINANCIERES TRANSFEREES EN ACCOMPAGNEMENT
DES COMPETENCES TRANSFEREES AUX
COLLECTIVITES TERRITORIALES GESTION 2024
ET
LA SITUATION GLOBALE DES TRANSFERTS
DE 2009 A 2024**

Octobre 2025

AVANT-PROPOS

Le Gouvernement du Burkina Faso, depuis 2009 à travers les ministères sectoriels, transfère des ressources financières en accompagnement des compétences transférées aux Collectivités Territoriales (CT) conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Ces ressources financières constituent un appui essentiel au processus de la décentralisation.

Ainsi, au titre de l'exercice 2024, l'Etat a transféré aux CT un montant global de seize milliards huit cent seize millions cinquante-huit mille sept cent cinquante-cinq (16 816 058 755) francs CFA.

Le présent rapport fait le point sur l'état d'exécution des ressources financières transférées aux Collectivités Territoriales. Il constitue un outil d'aide à l'élaboration de politiques publiques efficientes.

J'exprime ainsi ma gratitude aux acteurs qui ont œuvré à la production de ce rapport qui sera mis à la disposition des décideurs publics et de tous ceux qui s'intéressent à la question des finances locales.

Nonobstant les efforts consentis pour obtenir un document de qualité, il reste toujours perfectible. Ainsi, toutes éventuelles observations, critiques et suggestions contribueront à l'amélioration des prochaines éditions.

Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration
Territoriale et de la Mobilité

Emile ZERBO

Magistrat

Officier de l'Ordre de l'Etalon



Table des matières

INTRODUCTION	1
CHAPITRE I : LA SITUATION D'EXECUTION DES RESSOURCES FINANCIERES EN ACCOMPAGNEMENT DES COMPETENCES TRANSFEREES AUX CT AU TITRE DE L'ANNEE 2024.....	2
I. La démarche méthodologique, le cadre juridique et le processus de transfert des ressources	2
1-La démarche méthodologique	2
2-Le cadre juridique et le processus de transfert des ressources	2
a- Le cadre juridique.....	2
b- Le processus de transfert des ressources financières aux collectivités territoriales.....	4
II-Le rôle des acteurs.....	5
1-Au niveau central	6
2-Au niveau décentralisé.....	6
III- La situation d'exécution des ressources financières transférées.....	7
1-Rappel sur la situation d'exécution en 2023.....	7
2-La situation d'exécution en 2024.....	8
3- Le poids des transferts par domaine	11
IV. Les difficultés/recommandations.....	13
1- Les difficultés.....	13
2- Les recommandations	14
CHAPITRE II : LA SITUATION GLOBALE DES MONTANTS TRANSFERES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES SUR LA PERIODE DE 2009 A 2024.....	15
I- La situation des transferts des ressources financières aux collectivités territoriales sur la période de 2009 à 2024 par domaine.....	15
1- Le domaine de la santé.....	15
2- Le domaine de l'eau et assainissement.....	16
3- Le domaine de la culture, des arts et tourisme.....	18
4- Le domaine de l'agriculture et des aménagements hydrauliques.....	19
5- Le domaine de l'éducation	20
6- Le domaine des marchés, foires et abattoirs	21
7- Le domaine de l'aménagement du territoire, gestion du domaine foncier et aménagement urbain de 2009 à 2024.....	23
8- Le domaine de l'action sociale	24
9- Le domaine de la jeunesse et formation professionnelle	25
10- Le domaine du sport et des loisirs.....	27
11- Le domaine des infrastructures (entretien des pistes rurales).....	28
12- Le domaine des ressources animales et halieutiques	29

II. La situation globale des transferts des ressources financières aux collectivités territoriales par
domaine sur la période de 2009 à 2024 30

CONCLUSION.....33

Liste des tableaux

Tableau 1: Calendrier du processus de transfert des ressources financières.....	5
Tableau 2: Situation d'exécution des ressources financières transférées de l'ensemble des domaines aux CT par région en 2023.....	7
Tableau 3: Situation d'exécution des ressources financières transférées de l'ensemble des domaines aux CT en 2024.....	8
<i>Tableau 4: Evolution en pourcentage de l'exécution des ressources financières transférées aux CT en 2023 et 2024.....</i>	<i>10</i>
<i>Tableau 5: Poids des transferts par domaine.....</i>	<i>11</i>
<i>Tableau 6: Taux d'absorption par domaine.....</i>	<i>12</i>
Tableau 7: Transferts dans le domaine de la santé de 2009 à 2024.....	15
Tableau 8: Transferts dans le domaine de l'eau et assainissement de 2009 à 2024.....	16
Tableau 9: Transferts dans le domaine de la culture, des arts et tourisme de 2009 à 2024.....	18
Tableau 10: Transferts dans le domaine de l'agriculture et des aménagements hydrauliques de 2009 à 2024.....	19
<i>Tableau 11: Transferts dans le domaine de l'éducation de 2009 à 2024.....</i>	<i>20</i>
Tableau 12: Transferts dans le domaine des marchés, foires et abattoirs de 2009 à 2024.....	22
Tableau 13: Transferts dans le domaine de de l'aménagement du territoire, gestion du domaine foncier et aménagement urbain de 2009 à 2024.....	23
Tableau 14: Transferts dans le domaine de l'action sociale de 2009 à 2024.....	24
Tableau 15: Transferts dans le domaine de la jeunesse et formation professionnelle de 2009 à 2024.....	25
Tableau 16: Transferts dans le domaine du sport et des loisirs de 2009 à 2024.....	27
Tableau 17: Transferts dans le domaine des infrastructures (entretien des pistes rurales) de 2009 à 2024.....	28
Tableau 18: Transferts dans le domaine des ressources animales et halieutiques de 2009 à 2024.....	29
Tableau 19: Transferts globaux par domaine de 2009 à 2024.....	31

INTRODUCTION

Avec l'adoption de la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs et textes d'application, le Burkina Faso s'est engagé dans un processus de décentralisation marqué par une communalisation intégrale du pays en 2006.

Ainsi, les articles 35 et 36 dudit code disposent que les transferts de compétences par l'Etat doivent être accompagnés de transferts de ressources nécessaires à l'exercice normal de ces compétences.

En effet, les premiers transferts de ressources financières ont été enregistrés en 2009 dans les domaines de l'éducation et de l'eau et de l'assainissement.

C'est en octobre 2014 que le Gouvernement a effectivement transféré l'ensemble des compétences aux CT conformément aux dispositions du CGCT par l'adoption de 21 décrets pris en Conseil des ministres.

Les ressources financières transférées par l'Etat aux CT en accompagnement des compétences transférées constituent un pilier essentiel du processus de décentralisation dans notre pays. Elles permettent chaque année l'accompagnement des CT pour leur fonctionnement et aussi la réalisation d'importantes infrastructures socio-économiques de base.

Ainsi, au titre de l'année 2024, l'Etat a transféré aux CT en accompagnement des compétences transférées un montant global de seize milliards huit cent seize millions cinquante-huit mille sept cent cinquante-cinq (**16 816 058 755**)¹ francs CFA contre trente-quatre milliards cinq cent soixante-dix-huit millions sept cent quatre-vingt-six mille six cent trois (**34 578 786 603**)² francs CFA en 2023 soit une régression de **51,37%**.

Le présent rapport de la Commission Nationale des Finances Locales (CONAFIL), qui se veut être un outil d'aide à la prise de décision, traite en Chapitre I de la situation d'exécution des ressources financières en accompagnement des compétences transférées aux CT au titre de l'année 2024 et en Chapitre II de la situation globale des montants transférés aux CT sur la période de 2009 à 2024.

¹ Montant calculé à partir des arrêtés de transferts de 2024

² Montant calculé à partir des arrêtés de transferts de 2023

CHAPITRE I : LA SITUATION D'EXECUTION DES RESSOURCES FINANCIERES EN ACCOMPAGNEMENT DES COMPETENCES TRANSFEREES AUX CT AU TITRE DE L'ANNEE 2024

I. La démarche méthodologique, le cadre juridique et le processus de transfert des ressources.

1-La démarche méthodologique

Le processus d'élaboration du rapport s'est déroulé en cinq (05) étapes : la collecte, la saisie des données, le traitement, l'analyse des données concernant les ressources transférées issues des premiers budgets rectificatifs, gestion 2025 et la rédaction du rapport.

La collecte des données s'est effectuée de juillet à septembre 2025 auprès du Secrétariat Permanent de la Commission Technique Interministérielle (SP-CTI) et des Secrétariats Permanents des Commissions Techniques Régionales (SP-CTR), chargés de l'examen et de l'approbation des budgets des communes et de l'appui-conseil.

La saisie des données a été faite dans un canevas Excel.

Le traitement, l'analyse des données et la rédaction du rapport se sont effectués au cours de la deuxième session ordinaire de la CONAFIL tenue du 20 au 28 octobre 2025 à Ouagadougou.

Le traitement a consisté à la saisie dans un canevas Excel, à la vérification et à la compilation des données.

L'analyse des données a porté sur l'exécution des ressources par rapport aux prévisions de l'année 2024.

2-Le cadre juridique et le processus de transfert des ressources

a- Le cadre juridique

Le principe de la décentralisation est consacré par la Constitution de juin 1991 en son article 143 qui dispose que le Burkina Faso est organisé en collectivités territoriales.

Le transfert des ressources financières de l'Etat aux CT au Burkina Faso est consacré par la loi n°055-2004/AN du 21 décembre 2004 portant Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) au Burkina Faso, ensemble ses modificatifs et ses textes d'application. Outre le CGCT, le transfert des ressources financières tire son fondement des textes ci-après :

- la loi organique n°073-2015/CNT du 6 novembre 2015 relative aux lois de Finances ;

- la loi n° 014-2000/AN du 16 mai 2000 portant compositions, organisations, attributions et fonctionnement de la Cour des Comptes et procédures applicables devant elle ;
- la loi n°014-2006/AN du 09 mai 2006 portant détermination des ressources et des charges des CT au Burkina-Faso ;
- la loi n°002-2017/AN du 13 janvier 2017 portant création d'une fonction publique territoriale au Burkina Faso ;
- la loi n°003-2017/AN du 13 janvier 2017 portant statut de la fonction publique territoriale ;
- le décret n°2019-0575/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 05 juin 2019 portant régime financier et comptable des collectivités territoriales au Burkina Faso et son modificatif, le décret n°2023- 0995 /PRES-TRANS/PM/MEFP/MATDS du 14 août 2023 ;
- le décret n°2019-0621/PRES/PM/MINEFID/MATDC du 14 juin 2019 portant nomenclature budgétaire des collectivités territoriales du Burkina Faso et son décret modificatif n°2021-1272/PRES/PM/MATD/MINEFID du 09 décembre 2021 ;
- la directive n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au sein de l'UEMOA ;
- le décret 2016-598/PRES/PM/MINEFID du 8 juillet 2016 portant règlement général sur la comptabilité publique.

Le CGCT, en ses articles 79 et suivants, a prévu onze (11) domaines de compétences prioritaires à transférer aux CT. L'ensemble de ces onze (11) domaines de compétences ont été transférés aux régions CT et aux communes, chacune dans des domaines bien précis à travers la prise de 21 décrets en octobre 2014 dont dix (10) dévolus aux régions et onze (11) aux communes.

Les communes et les régions ont en commun les compétences suivantes :

1. du domaine foncier des collectivités territoriales ;
2. de l'aménagement du territoire, de la gestion du domaine foncier et de l'aménagement urbain ;
3. de l'environnement et de la gestion des ressources naturelles ;
4. du développement économique et de la planification ;
5. de la santé et de l'hygiène ;
6. de l'éducation, de l'emploi, de la formation professionnelle et de l'alphabétisation ;
7. de la culture, des sports et des loisirs ;
8. de la protection civile, de l'assistance et des secours ;
9. de l'eau, de l'assainissement et de l'électricité ;

10. des marchés, abattoirs et foires.

En plus de ces compétences sus citées, la commune exerce en exclusivité la gestion des pompes funèbres et des cimetières.

b- Le processus de transfert des ressources financières aux collectivités territoriales

Le processus de transfert des ressources financières aux CT comporte trois (03) principales étapes : l'évaluation et la budgétisation, l'élaboration, la signature et la ventilation des arrêtés de transfert et le déblocage des ressources financières au profit des CT.

- l'évaluation et la budgétisation des ressources financières à transférer

L'évaluation et la budgétisation des ressources financières à transférer se font suivant les étapes ci-après :

- l'estimation des ressources financières à transférer aux CT par les ministères sectoriels à travers les Directions Générales des Etudes et des Statistiques Sectorielles (DGESS) et les Directions de la Gestion des Finances (DGF) sur la base des enveloppes de référence inscrites dans le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP) ;
- l'inscription des ressources financières estimées dans la section 98 du budget de l'Etat par la Direction Générale du Budget (DGB) à la demande des ministères sectoriels.

A l'issue de cette étape, les montants sont communiqués aux CT par le ministère en charge des finances à travers le canal des Directions Régionales du Budget (DRB) pour leur prise en compte dans leurs budgets primitifs respectifs.

- l'élaboration, la signature et la ventilation des arrêtés de transfert

L'élaboration, la signature et la ventilation des arrêtés de transfert se font suivant les étapes ci-après :

- l'élaboration des projets d'arrêtés de répartition des ressources financières transférées par la DGB et les ministères sectoriels ;
- l'examen par la Commission Technique Interministérielle (CTI) des projets d'arrêtés ;
- le visa des projets d'arrêtés par la DGCMEF ;
- la signature des arrêtés de transfert ;
- la reproduction et la ventilation des arrêtés de transfert.

Le tableau suivant synthétise les différentes étapes du processus des transferts de ressources de l'Etat aux CT conformément au calendrier budgétaire des CT.

Tableau 1: Calendrier du processus de transfert des ressources financières

N°	Activités	Echéance		Structures responsables de l'activité	Structures impliquées
		Début	Fin		
1	Elaboration des projets d'arrêtés de répartition des ressources financières transférées aux CT à l'année N	1er janvier de l'année N	07 janvier de l'année N	MEF (DGB) Ministères sectoriels	MATM
2	Examen par la CTI des projets de répartition des ressources financières à transférer aux CT à l'année N	08 janvier de l'année N	10 janvier de l'année N	CTI	MEF MATM Ministères sectoriels
3	Visa des arrêtés de transfert de ressources financières	11 janvier de l'année N	21 janvier de l'année N	MEF (DG-CMEF)	MEF (DGB)
4	Signature des arrêtés de transfert de ressources financières	22 janvier de l'année N	08 février de l'année N	MEF (DGB)	MATM MEF Ministères sectoriels
5	Reproduction et ventilation des arrêtés de transfert de ressources financières	10 février de l'année N	24 février de l'année N	MEF (DGB)	MEF (DRB)

- le déblocage des ressources financières au profit des CT

Le processus de déblocage des ressources financières au profit des CT commence à partir du 10 février et s'achève le 20 mars de l'année N et comporte les différentes étapes suivantes :

- l'élaboration des projets de décisions de déblocage et des bons d'engagement des ressources financières à transférer ;
- les visas des décisions de déblocage et des bons d'engagement des ressources financières à transférer ;
- la liquidation des ressources financières à transférer ;
- l'ordonnancement des ressources financières à transférer ;
- le virement des ressources financières dans les comptes des CT.

II-Le rôle des acteurs

Plusieurs acteurs au niveau central et décentralisé participent à la gestion des ressources transférées par l'Etat aux CT.

1-Au niveau central

Les acteurs au niveau central sont les ministères de tutelle et les ministères sectoriels dont les compétences sont transférées aux CT.

- Les ministères de tutelle :

Le ministre chargé de la décentralisation cosigne les projets d'arrêtés de transfert.

Le ministre chargé des finances finalise et signe les projets d'arrêtés de transfert et de conduire le processus de déblocage des ressources.

- Les ministères sectoriels.

Les ressources financières transférées sont celles qu'utilisait l'Etat pour les domaines concernés et portent sur les charges récurrentes et les investissements.

Les ministères sectoriels accompagnent les CT par la mise à leur disposition des ressources financières en accompagnement des compétences transférées.

En effet, ils sont chargés d'évaluer le montant à transférer et de répartir lesdits montants entre les CT à travers des avant-projets d'arrêtés.

Les ministères sectoriels cosignent les arrêtés portant transfert des ressources financières dans leur domaine de compétence.

Après exécution, chaque ministère élabore en collaboration avec les CT un rapport de suivi d'exécution des ressources financières transférées qu'il transmet aux tutelles des CT.

Dans le cadre de la gestion des matières transférées, les ministères sectoriels doivent mettre à la disposition des CT des ressources humaines conformément aux dispositions de la loi n°004-2017/AN du 13 janvier 2017 portant modalités de transfert des ressources humaines entre l'Etat et les CT.

- La Commission Technique Interministérielle (CTI)

La Commission Technique Interministérielle est chargée de l'examen des projets d'arrêtés portant transfert de ressources financières aux CT en accompagnement des compétences transférées en vue de leur signature par les ministres concernés et de l'examen des préoccupations liées à l'exécution des ressources financières transférées aux CT.

2-Au niveau décentralisé

Les acteurs au niveau local se résument aux communes et aux régions CT bénéficiaires des ressources.

Les Collectivités territoriales sont chargées de l'exécution des ressources financières liées aux compétences transférées et de rendre compte à travers les budgets et les situations d'exécution. Les Collectivités territoriales sont tenues de respecter les réglementations qui encadrent la procédure de gestion des ressources financières transférées pour l'exercice des compétences notamment le décret N°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 1er février

2017, portant procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public et ses modificatifs.

III- La situation d'exécution des ressources financières transférées

1-Rappel sur la situation d'exécution en 2023

Tableau 2: Situation d'exécution des ressources financières transférées de l'ensemble des domaines aux CT par région en 2023

Régions	Libellés	Prévision	Exécution	Taux d'absorption
BOUCLE DU MOUHOUN	Fonctionnement	4 222 790 942	2 346 963 514	55,58%
	Investissement	746 188 373	531 984 703	71,29%
CASCADES	Fonctionnement	1 104 449 763	971 621 757	87,97%
	Investissement	905 725 150	616 477 268	68,06%
CENTRE	Fonctionnement	3 882 366 289	3 258 325 448	83,93%
	Investissement	346 474 391	122 696 862	35,41%
CENTRE-EST	Fonctionnement	2 675 829 970	2 247 269 219	83,98%
	Investissement	811 555 156	763 487 215	94,08%
CENTRE-NORD	Fonctionnement	3 672 160 060	2 899 901 964	78,97%
	Investissement	986 725 189	685 414 593	69,46%
CENTRE-OUEST	Fonctionnement	4 945 039 750	2 869 302 189	58,02%
	Investissement	1 323 680 873	821 895 777	62,09%
CENTRE-SUD	Fonctionnement	2 349 446 968	1 183 518 822	50,37%
	Investissement	883 687 331	514 637 818	58,24%
EST	Fonctionnement	2 816 098 101	1 508 941 929	53,58%
	Investissement	795 039 128	554 317 991	69,72%
HAUTS-BASSINS	Fonctionnement	3 595 470 941	2 890 473 763	80,39%
	Investissement	1 017 629 730	821 499 145	80,73%
NORD	Fonctionnement	3 596 651 501	2 473 921 876	68,78%
	Investissement	793 974 804	439 296 186	55,33%
PLATEAU-CENTRAL	Fonctionnement	2 420 153 895	1 446 756 442	59,78%
	Investissement	875 912 286	511 503 062	58,40%
SAHEL	Fonctionnement	709 439 693	197 475 804	27,84%
	Investissement	681 681 079	273 753 911	40,16%
SUD-OUEST	Fonctionnement	1 482 638 447	1 174 384 978	79,21%
	Investissement	817 246 454	596 113 329	72,94%
TOTAL	Fonctionnement	37 472 536 320	25 468 857 705	67,97%
	Investissement	10 985 519 944	7 253 077 860	66,02%
TOTAL GENERAL 2023		48 458 056 264	32 721 935 565	67,53%

Tableau conçu à partir des données des premiers budgets rectificatifs, gestion 2024

NB : les montants des prévisions et des exécutions comprennent les reports des années antérieures.

Les prévisions globales de l'année 2023 s'élèvent à quarante-huit milliards quatre cent cinquante-huit millions cinquante-six mille deux cent soixante-quatre (48 458 056 264) francs CFA contre une exécution de trente-deux milliards sept cent vingt et un millions neuf cent trente-cinq mille cinq cent soixante-cinq (32 721 935 565) francs CFA soit un taux d'exécution global de 67,53%.

En fonctionnement, sur une prévision de trente-sept milliards quatre cent soixante-douze millions cinq cent trente-six mille trois cent vingt (37 472 536 320) francs CFA, on note une exécution de vingt-cinq milliards quatre cent soixante-huit millions huit cent cinquante-sept mille sept cent cinq (25 468 857 705) francs CFA, soit un taux d'absorption de 67,97% pour l'ensemble des communes.

Quant aux investissements, les réalisations se chiffrent à sept milliards deux cent cinquante-trois millions soixante-dix-sept mille huit cent soixante (7 253 077 860) francs CFA sur une prévision de dix milliards neuf cent quatre-vingt-cinq millions cinq cent dix-neuf mille neuf cent quarante-quatre (10 985 519 944) francs CFA pour l'ensemble des communes, soit un taux d'absorption de 66,02%.

2-La situation d'exécution en 2024.

Tableau 3: Situation d'exécution des ressources financières transférées de l'ensemble des domaines aux CT en 2024

Régions	Libellés	Prévision	Exécution	Taux d'absorption
BOUCLE DU MOUHOUN	Fonctionnement	2 453 125 756	887 647 537	36,18%
	Investissement	1 529 600 460	1 008 125 536	65,91%
CASCADES	Fonctionnement	371 888 020	157 002 161	42,22%
	Investissement	1 355 898 880	787 649 304	58,09%
CENTRE	Fonctionnement	3 021 542 557	207 652 504	6,87%
	Investissement	713 077 421	41 536 000	5,82%
CENTRE-EST	Fonctionnement	1 388 589 878	641 193 609	46,18%
	Investissement	706 585 254	547 590 234	77,50%
CENTRE-NORD	Fonctionnement	1 241 409 933	548 499 466	44,18%
	Investissement	1 166 929 477	737 891 694	63,23%
CENTRE-OUEST	Fonctionnement	2 914 374 788	1 501 168 189	51,51%
	Investissement	2 213 547 456	1 421 939 713	64,24%
CENTRE-SUD	Fonctionnement	1 206 181 981	480 773 968	39,86%
	Investissement	1 355 120 638	752 391 599	55,52%
EST	Fonctionnement	1 889 031 873	488 656 258	25,87%

	Investissement	1 372 605 919	867 405 670	63,19%
HAUTS-BASSINS	Fonctionnement	1 600 741 104	1 027 801 663	64,21%
	Investissement	1 323 862 597	911 805 583	68,87%
NORD	Fonctionnement	1 760 866 139	704 265 800	40,00%
	Investissement	791 325 180	637 456 977	80,56%
PLATEAU-CENTRAL	Fonctionnement	895 795 944	442 798 381	49,43%
	Investissement	1 319 216 657	610 510 622	46,28%
SAHEL	Fonctionnement	367 385 368	55 419 136	15,08%
	Investissement	587 080 687	92 106 092	15,69%
SUD-OUEST	Fonctionnement	732 566 003	363 734 209	49,65%
	Investissement	1 483 967 895	1 047 133 549	70,56%
TOTAL	Fonctionnement	19 843 499 344	7 506 612 881	37,83%
	Investissement	15 918 818 521	9 463 542 573	59,45%
TOTAL GENERAL		35 762 317 865	16 970 155 454	47,45%

Tableau conçu à partir des données des premiers budgets rectificatifs, gestion 2025

NB : les montants des prévisions et des exécutions comprennent les reports des années antérieures.

Les prévisions globales de l'année 2024 s'élèvent à trente-cinq milliards sept cent soixante-deux millions trois cent dix-sept mille huit cent soixante-cinq (35 762 317 865) francs CFA pour une exécution de seize milliards neuf cent soixante-dix millions cent cinquante-cinq mille quatre cent cinquante-quatre (16 970 155 454) francs CFA soit un taux d'exécution global de 47,45% contre 67,53% en 2023, soit une baisse de 20,08 points de pourcentage.

En fonctionnement, sur une prévision de dix-neuf milliards huit cent quarante-trois millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent quarante-quatre (19 843 499 344) francs CFA, on note une exécution de sept milliards cinq cent six millions six cent douze mille huit cent quatre-vingt-un (7 506 612 881) francs CFA, soit un taux d'absorption de 37,83% pour l'ensemble des CT. Les régions des Haut-Bassins et du Centre-ouest enregistrent les taux d'absorption les plus élevés avec respectivement 64,21% et 51,51%, tandis que les régions du Centre et du Sahel enregistrent les plus faibles taux d'absorption avec respectivement 6,87% et 15,08%.

Quant aux investissements, les réalisations se chiffrent à neuf milliards quatre cent soixante-trois millions cinq cent quarante-deux mille cinq cent soixante-treize (9 463 542 573) francs CFA sur une prévision de quinze milliards neuf cent dix-huit millions huit cent dix-huit mille cinq cent vingt et un (15 918 818 521) francs CFA pour l'ensemble des CT, soit un taux d'absorption de 59,45%. Les taux les plus élevés sont enregistrés dans les régions du Nord et du Centre-est avec respectivement 80,56% et 77,50%. Les plus faibles taux s'observent dans les régions du Centre, et le Sahel avec respectivement 5,82% et 15,69%. Sur les treize (13) régions, onze (11) enregistrent un taux

d'exécution de moins de 50% en fonctionnement. En investissement, les régions du Centre, du Plateau-central et du Sahel enregistrent un taux d'exécution inférieure à 50%.

Pour la gestion 2024, le taux d'absorption global des ressources de fonctionnement est en baisse (37,83%) comparativement à 2023 (67,97%), soit une régression de 30,14 points de pourcentage. Quant à l'investissement, le taux d'absorption en 2024 (59,45%) a connu une régression par rapport à la gestion 2023 (66,02%).

Tableau 4: Evolution en pourcentage de l'exécution des ressources financières transférées aux CT en 2023 et 2024

Régions	Libellés	Taux d'absorption		Variation en point de pourcentage
		2023	2024	
BOUCLE DU MOUHOUN	Fonctionnement	55,58%	36,18%	-19,39
	Investissement	71,29%	65,91%	-5,39
CASCADES	Fonctionnement	87,97%	42,22%	-45,76
	Investissement	68,06%	58,09%	-9,97
CENTRE	Fonctionnement	83,93%	6,87%	-77,05
	Investissement	35,41%	5,82%	-29,59
CENTRE-EST	Fonctionnement	83,98%	46,18%	-37,81
	Investissement	94,08%	77,50%	-16,58
CENTRE-NORD	Fonctionnement	78,97%	44,18%	-34,79
	Investissement	69,46%	63,23%	-6,23
CENTRE-OUEST	Fonctionnement	58,02%	51,51%	-6,51
	Investissement	62,09%	64,24%	2,15
CENTRE-SUD	Fonctionnement	50,37%	39,86%	-10,52
	Investissement	58,24%	55,52%	-2,72
EST	Fonctionnement	53,58%	25,87%	-27,71
	Investissement	69,72%	63,19%	-6,53
HAUTS-BASSINS	Fonctionnement	80,39%	64,21%	-16,18
	Investissement	80,73%	68,87%	-11,85
NORD	Fonctionnement	68,78%	40,00%	-28,79
	Investissement	55,33%	80,56%	25,23
PLATEAU-CENTRAL	Fonctionnement	59,78%	49,43%	-10,35
	Investissement	58,40%	46,28%	-12,12
SAHEL	Fonctionnement	27,84%	15,08%	-12,75
	Investissement	40,16%	15,69%	-24,47
SUD-OUEST	Fonctionnement	79,21%	49,65%	-29,56
	Investissement	72,94%	70,56%	-2,38
TOTAL	Fonctionnement	67,97%	37,83%	-30,14
	Investissement	66,02%	59,45%	-6,58
TOTAL GENERAL		67,53%	47,45%	-20,07

Tableau conçu à partir des données des premiers budgets rectificatifs, gestion 2025

En fonctionnement, l'ensemble des treize (13) régions enregistre une variation négative en point de pourcentage dont les plus fortes dans les régions du Centre (-77,05) et des Cascades (- 45,76).

Pour ce qui est des investissements, seules les régions du Nord et du Centre-ouest enregistrent une variation positive en point de pourcentage avec respectivement 25,23 et 2,15. Les autres régions ont connu une régression dont les plus fortes dans les régions du Centre (-29,59) et du Sahel (-24,47).

La baisse significative de ces taux d'absorption peut s'expliquer entre autres par la situation sécuritaire, la difficulté liée à l'exécution des marchés publics, la disponibilité tardive des ressources financières etc.

3- Le poids des transferts par domaine

Tableau 5: Poids des transferts par domaine

Domaines	2023		2024	
	Prévision	Poids par domaine	Prévision	Poids par domaine
EDUCATION	39 699 941 731	81,93%	22 853 969 403	64,76%
SANTE ET HYGIENE	7 551 644 621	15,58%	8 375 036 694	23,73%
EAU ET ASSAINISSEMENT	783 580 762	1,62%	2 723 860 730	7,72%
ACTION SOCIALE	85152333	0,18%	120 377 750	0,34%
JEUNESSE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	68 353 375	0,14%	77 688 400	0,22%
CULTURE, ARTS ET TOURISME	53 484 625	0,11%	76 242 625	0,22%
SPORT ET LOISIRS	159 672 301	0,33%	60 871 671	0,17%
AGRICULTURE ET AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES	51 511 516	0,11%	151 065 956	0,43%
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, GESTION DU DOMAINE FONCIER ET AMENAGEMENT URBAIN	0	0,00%	778 258 770	2,21%

INFRASTRUCTURES	0	0,00%	473 415 366	1,34%
RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	0	0,00%	0	0,00%
MARCHES, FOIRES ET ABATTOIRS	4 715 000	0,01%	71 530 500	0,20%
TOTAL DOMAINES	48 458 056 264	100,00%	35 762 317 865	100,00%

Tableau conçu à partir des données des premiers budgets rectificatifs, gestion 2025

NB : les montants des prévisions et des exécutions comprennent les reports des années antérieures.

Des prévisions globales des ressources transférées aux CT en accompagnement des compétences transférées de 2023, les domaines de l'éducation et de la santé occupent une part importante. En effet, sur une prévision totale de quarante-huit milliards quatre cent cinquante-huit millions cinquante-six mille deux cent soixante-quatre (48 458 056 264) francs CFA, le domaine de l'éducation a reçu trente-neuf milliards six cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quarante et un mille sept cent trente et un (39 699 941 731) francs CFA et celui de la santé sept milliards cinq cent cinquante et un millions six cent quarante-quatre mille six cent vingt et un (7 551 644 621) francs CFA, avec respectivement 81,93% et 15,58%, soit 97,51% du volume total.

Pour la gestion de l'année 2024, sur une prévision totale de trente-cinq milliards trois cent soixante-deux millions trois cent dix-sept mille huit cent soixante-cinq (35 362 317 865) francs CFA, le domaine de l'éducation a reçu vingt-deux milliards huit cent cinquante-trois millions neuf cent soixante-neuf mille quatre cent trois (22 853 969 403) francs CFA et celui de la santé huit milliards trois cent soixante-quinze millions trente-six mille six cent quatre-vingt-quatorze (8 375 036 694) francs CFA, avec respectivement 64,76% et 23,73%, soit 88,49% du volume total.

4- Le taux d'absorption par domaine

Tableau 6: Taux d'absorption par domaine

Domaines	2023			2024		
	Prévision	Exécution	Taux d'absorption	Prévision	Exécution	Taux d'absorption
EDUCATION	39 699 941 731	26 615 131 059	67,04%	22 853 969 403	9 232 220 810	40,40%
SANTE ET HYGIENE	7 551 644 621	5 450 417 091	72,18%	8 375 036 694	5 148 287 532	61,47%

EAU ET ASSAINISSEMENT	783 580 762	448 856 820	57,28%	2 723 860 730	1 905 466 600	69,95%
ACTION SOCIALE	85 152 333	39 773 500	46,71%	120 377 750	57 079 750	47,42%
JEUNESSE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	68 353 375	23 318 125	34,11%	77 688 400	27 789 400	35,77%
CULTURE, ARTS ET TOURISME	53 484 625	22 823 447	42,67%	76 242 625	32 501 050	42,63%
SPORT ET LOISIRS	159 672 301	119 744 123	74,99%	60 871 671	25 388 345	41,71%
AGRICULTURE ET AMENAGEMENT HYDRAULIQUE	51 511 516	1 156 400	2,24%	151 065 956	59 396 990	39,32%
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, GESTION DU DOMAINE FONCIER ET AMENAGEMENT URBAIN	0	0	-	778 258 770	205697134	26,43%
INFRASTRUCTURES	0	0	-	473 415 366	275212167	58,13%
RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	0	0	-	0	0	-
MARCHES, FOIRES ET ABATTOIRS	4 715 000	715 000	15,16%	71 530 500	1115676	1,56%
TOTAL DOMAINES	48 458 056 264	32 721 935 565	67,53%	35 762 317 865	16 970 155 454	47,45%

Tableau conçu à partir des données des premiers budgets rectificatifs, gestion 2025

En termes d'exécution, les meilleurs taux d'absorption ont été observés dans les domaines du sport (**74,99%**) et de la santé (**72,18%**) en 2023. Pour 2024, le domaine de l'eau et assainissement et de la santé enregistrent les meilleurs taux d'absorption avec respectivement **69,95 %** et **61,47 %**.

IV. Les difficultés/recommandations

1- Les difficultés

Suite à l'analyse des ressources transférées, les principales difficultés relevées sont les suivantes :

- la faible exécution des ressources transférées dans certaines communes due à l'insécurité ;
- la faible capacité des CT à exercer pleinement la maîtrise d'ouvrage publique ;

- les contraintes liées aux procédures de passation des marchés publics ;
- la mise à disposition tardive des ressources financières aux communes ;
- l'insuffisance des ressources humaines qualifiées dans les communes ;
- la faiblesse des ressources transférées dans certains domaines face aux besoins réels.

2- Les recommandations

Au regard des difficultés sus citées, les recommandations ci-après ont été formulées :

- renforcer les capacités des CT à exercer pleinement la maîtrise d'ouvrage publique locale ;
- alléger davantage les procédures de passation des marchés publics ;
- rendre disponible à temps les ressources financières aux CT ;
- mettre à la disposition des CT les ressources humaines qualifiées ;
- développer des stratégies de résilience face à la crise sécuritaire ;
- rehausser le montant des ressources financières transférées dans certains domaines afin de permettre aux CT de faire face aux besoins réels.

CHAPITRE II : LA SITUATION GLOBALE DES MONTANTS TRANSFERES AUX COLLECTIVITES TERRITORIALES SUR LA PERIODE DE 2009 A 2024

I- La situation des transferts des ressources financières aux collectivités territoriales sur la période de 2009 à 2024 par domaine

De 2009 à 2024, l'Etat a progressivement procédé aux transferts de ressources aux CT conformément aux textes en vigueur.

1- Le domaine de la santé

La situation globale des ressources transférées par l'Etat aux communes dans le domaine de la santé se présente comme suit :

Tableau 7: Transferts dans le domaine de la santé de 2009 à 2024

Année	Fonctionnement	Investissement	Total
2009	-	-	-
2010	-	871 579 367	871 579 367
2011	-	1 450 000 000	1 450 000 000
2012	-	3 000 250 000	3 000 250 000
2013	1 988 932 686	4 000 000 000	5 988 932 686
2014	1 747 956 321	3 732 000 000	5 479 956 321
2015	2 153 030 000	2 334 476 650	4 487 506 650
2016	2 182 806 782	2 299 937 743	4 482 744 525
2017	2 284 147 382	2 999 988 045	5 284 135 427
2018	2 513 319 758	3 000 000 000	5 513 319 758
2019	2 284 149 570	3 999 999 998	6 284 149 568
2020	2 284 149 961	3 999 719 223	6 283 869 184
2021	2 284 137 490	3 999 666 332	6 283 803 822

2022	2 284 146 605	3 999 691 651	6 283 838 256
2023	2 280 703 427	4 000 000 000	6 280 703 427
2024	2 284 123 600	4 000 000 000	6 284 123 600
Total Général	26 571 603 582	47 687 309 009	74 258 912 591

Source : Arrêtés interministériels de transfert des ressources financières aux CT

De 2009 à 2024 dans le domaine de la santé, soixante-quatorze milliards deux cent cinquante-huit millions neuf cent douze mille cinq cent quatre-vingt-onze **(74 258 912 591)** francs CFA ont été transférés aux communes dont vingt-six milliards cinq cent soixante et onze millions six cent trois mille cinq cent quatre-vingt-deux **(26 571 603 582)** francs CFA destinés au fonctionnement et quarante-sept milliards six cent quatre-vingt-sept millions trois cent neuf mille neuf **(47 687 309 009)** francs CFA pour les investissements.

Au titre du fonctionnement, le montant alloué est destiné aux charges récurrentes des centres de santé et de promotion sociale (CSPS).

Au titre des investissements, les ressources ont été transférées pour la construction et la normalisation des formations sanitaires de base dans les communes bénéficiaires.

Sur un montant global de soixante-quatorze milliards deux cent cinquante-huit millions neuf cent douze mille cinq cent quatre-vingt-onze **(74 258 912 591)** francs CFA transféré aux communes de 2009 à 2024, **35,78%** ont été destinés au fonctionnement et **64,22%** aux investissements.

2- Le domaine de l'eau et assainissement

La situation globale des ressources transférées par l'Etat aux communes dans le domaine de l'eau et assainissement se présente comme suit :

Tableau 8: Transferts dans le domaine de l'eau et assainissement de 2009 à 2024

Années	Fonctionnement	Investissement	Total
2009	-	200 000 000	200 000 000
2010	-	804 000 000	804 000 000
2011	-	1 208 000 000	1 208 000 000
2012	-	2 106 000 000	2 106 000 000
2013	-	2 212 000 000	2 212 000 000

2014	-	1 716 720 000	1 716 720 000
2015	275 000 000	391 667 000	666 667 000
2016	73 000 000	927 000 000	1 000 000 000
2017	800 000 000	1 200 000 000	2 000 000 000
2018	-	2 300 000 000	2 300 000 000
2019	-	1 799 993 584	1 799 993 584
2020	-	999 999 892	999 999 892
2021	704 999 874	1 090 418 000	1 795 417 874
2022	800 000 000	999 999 957	1 799 999 957
2023	-	352 473 608	352 473 608
2024	-	2 783 697 988	2 783 697 988
Total Général	2 652 999 874	21 091 970 029	23 744 969 903

Source : Arrêtés interministériels de transfert des ressources financières aux CT

De 2009 à 2024 dans le domaine de l'eau et assainissement, vingt-trois milliards sept cent quarante-quatre millions neuf cent soixante-neuf mille neuf cent trois (**23 744 969 903**) francs CFA ont été transférés aux communes dont deux milliards six cent cinquante-deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent soixante-quatorze (**2 652 999 874**) francs CFA destinés au fonctionnement et vingt et un milliards quatre-vingt-onze millions neuf cent soixante-dix mille vingt-neuf (**21 091 970 029**) francs CFA pour les investissements.

Au titre des investissements, le montant transféré a été destiné à des réalisations de nouveaux forages, réhabilitations de forages et d'Adduction d'Eau Potable Simplifiée (AEPS).

Au titre du fonctionnement, le montant transféré a servi essentiellement à la promotion de l'assainissement familial.

Dans ce domaine, **88,83%** des montants transférés aux communes ont servi aux investissements et **11,17%** affectés au fonctionnement notamment la promotion des activités d'assainissement de 2009 à 2024.

3- Le domaine de la culture, des arts et tourisme

Le transfert des ressources financières dans ce domaine est effectif depuis 2014.

La situation globale des ressources transférées par l'Etat aux communes dans le domaine de la culture, des arts et tourisme se présente comme suit :

Tableau 9: Transferts dans le domaine de la culture, des arts et tourisme de 2009 à 2024

Année	Fonctionnement	Investissement	Total
2009	0	0	0
2010	0	0	0
2011	0	0	0
2012	0	0	0
2013	0	0	0
2014	12 177 882	0	12 177 882
2015	0	0	0
2016	19 055 000	0	19 055 000
2017	19 627 000	0	19 627 000
2018	32 627 000	115 000 000	147 627 000
2019	19 627 000	0	19 627 000
2020	19 627 000	0	19 627 000
2021	19 627 000	0	19 627 000
2022	29 627 000	0	29 627 000
2023	29 627 000	0	29 627 000
2024	69 627 000	0	69 627 000
Total Général	271 248 882	115 000 000	386 248 882

Source : Arrêtés interministériels de transfert des ressources financières aux CT

Au total, dans ce domaine, trois cent quatre-vingt-six millions deux cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (**386 248 882**) francs CFA ont été transférés aux communes dont deux cent soixante et onze millions deux cent quarante-huit mille huit cent

quatre-vingt-deux (271 248 882) francs CFA destinés au fonctionnement et cent quinze millions (**115 000 000**) francs CFA pour les investissements.

Au titre du fonctionnement, le montant transféré a été destiné au fonctionnement de musées, de mausolées et des centres de lecture publique et d'animation culturelle.

Au titre des investissements, le montant transféré a servi à la construction de mausolées et à la réhabilitation de salles de cinéma dans les communes bénéficiaires.

Sur un montant global de trois cent quatre-vingt-six millions deux cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingt-deux (**386 248 882**) francs CFA transféré aux communes de 2009 à 2024, **70,23%** ont été affectés au fonctionnement et **29,77%** aux investissements.

4- Le domaine de l'agriculture et des aménagements hydrauliques

La situation globale des ressources transférées par l'Etat aux communes dans le domaine de l'agriculture et des aménagements hydrauliques se présente comme suit :

Tableau 10: Transferts dans le domaine de l'agriculture et des aménagements hydrauliques de 2009 à 2024

Années	Fonctionnement	Investissement	Total
2009	-	-	-
2010	-	-	-
2011	-	-	-
2012	-	-	-
2013	-	-	-
2014	-	-	-
2015	-	-	-
2016	-	-	-
2017	-	-	-
2018	559 175 000	-	559 175 000
2019	400 000 000	-	400 000 000
2020	561 000 000	-	561 000 000

2021	482 109 375	-	482 109 375
2022	282 968 750	-	282 968 750
2023	-	-	-
2024	48 200 000	-	48 200 000
Total Général	2 333 453 125	-	2 333 453 125

Source : Arrêtés interministériels de transfert des ressources financières aux CT

Dans le domaine de l'agriculture et des aménagements hydrauliques, les transferts des ressources financières sont effectifs depuis 2018. Au total, deux milliards trois cent trente-trois millions quatre cent cinquante-trois mille cent vingt-cinq (**2 333 453 125**) francs CFA ont été transférés aux communes et destinés entièrement au fonctionnement.

5- Le domaine de l'éducation

La situation globale des ressources transférées par l'Etat aux communes dans le domaine de l'éducation se présente comme suit :

Tableau 11: Transferts dans le domaine de l'éducation de 2009 à 2024

Année	Fonctionnement	Investissement	Total
2009	2 137 932 279	1 613 450 000	3 751 382 279
2010	5 073 075 993	4 027 240 000	9 100 315 993
2011	5 525 479 690	4 776 280 000	10 301 759 690
2012	6 788 009 200	5 817 379 500	12 605 388 700
2013	7 451 041 600	8 225 007 000	15 676 048 600
2014	8 059 960 685	6 552 522 040	14 612 482 725
2015	3 930 381 000	1 946 342 000	5 876 723 000
2016	4 471 344 080	4 554 768 000	9 026 112 080
2017	26 627 575 892	22 980 596 500	49 608 172 392
2018	26 717 318 910	5 630 534 500	32 347 853 410

2019	26 717 310 897	3 546 299 976	30 263 610 873
2020	26 771 927 272	4 436 414 000	31 208 341 272
2021	27 213 515 223	6 372 128 190	33 585 643 413
2022	27 308 520 658	4 909 279 986	32 217 800 644
2023	23 238 526 568	4 432 000 000	27 670 526 568
2024	1 076 658 288	6 290 999 879	7 367 658 167
Total Général	229 108 578 235	96 111 241 571	325 219 819 806

Source : Arrêtés interministériels de transfert des ressources financières aux CT

Au total, trois cent vingt-cinq milliards deux cent dix-neuf millions huit cent dix-neuf mille huit cent six **(325 219 819 806)** francs CFA ont été transférés aux communes dont deux cent vingt-neuf milliards cent huit millions cinq cent soixante-dix-huit mille deux cent trente-cinq **(229 108 578 235)** francs CFA destinés au fonctionnement et quatre-vingt-seize milliards cent onze millions deux cent quarante et un mille cinq cent soixante et onze **(96 111 241 571)** francs CFA pour les investissements.

Au titre du fonctionnement, le montant transféré a été affecté au fonctionnement courant des écoles, à l'achat des fournitures scolaires (cartable minimum) et à l'achat de vivres pour la cantine scolaire.

Au titre des investissements, les ressources financières transférées ont servi à la réhabilitation, construction, équipement et électrification d'infrastructures scolaires, à la réalisation de latrines et de forages.

Sur un montant total de trois cent vingt-cinq milliards deux cent dix-neuf millions huit cent dix-neuf mille huit cent six **(325 219 819 806)** francs CFA transférés aux communes dans le domaine de l'éducation, **70,45%** sont destinés au fonctionnement et **29,55%** pour les investissements.

6- Le domaine des marchés, foires et abattoirs

La situation globale des ressources transférées par l'Etat aux communes dans le domaine des marchés, foires et abattoirs se présente comme suit :

Tableau 12: Transferts dans le domaine des marchés, foires et abattoirs de 2009 à 2024

Année	Fonctionnement	Investissement	Total
2009	-	-	-
2010	-	-	-
2011	-	-	-
2012	-	-	-
2013	-	-	-
2014	-	-	-
2015	-	-	-
2016	-	-	-
2017	-	-	-
2018	257 296 000	700 000 000	957 296 000
2019	77 296 000	-	77 296 000
2020	87 579 000	-	87 579 000
2021	124 000 000	-	124 000 000
2022	87 296 000	-	87 296 000
2023	-	-	-
2024	87 296 000	-	87 296 000
Total Général	720 763 000	700 000 000	1 420 763 000

Source : Arrêtés interministériels de transfert des ressources financières aux CT

Au total, un milliard quatre cent vingt millions sept cent soixante-trois mille **(1 420 763 000)** francs CFA a été transféré aux CT dont sept cent vingt millions sept cent soixante-trois mille **(720 763 000)** francs CFA pour le fonctionnement et sept cents millions **(700 000 000)** francs CFA pour les investissements.

Au niveau du fonctionnement, le montant transféré a servi à l'organisation de foires agrosylvo-pastorales et artisanales et à l'appui aux abattoirs frigorifiques dans les communes bénéficiaires.

Au niveau des investissements, le montant transféré a servi à la construction des aires de foire dans les CT bénéficiaires.

Ainsi, **49,27%** du montant transféré aux collectivités territoriales dans le domaine des marchés, foires et abattoirs ont été affectés aux investissements et **50,73%** au fonctionnement.

7- Le domaine de l'aménagement du territoire, gestion du domaine foncier et aménagement urbain de 2009 à 2024

La situation globale des ressources transférées par l'Etat aux communes dans le domaine de l'aménagement du territoire, gestion du domaine foncier et aménagement urbain se présente comme suit :

Tableau 13: Transferts dans le domaine de de l'aménagement du territoire, gestion du domaine foncier et aménagement urbain de 2009 à 2024

Année	Fonctionnement	Investissement	Total
2009	-	-	-
2010	-	-	-
2011	-	-	-
2012	-	-	-
2013	-	-	-
2014	-	-	-
2015	-	-	-
2016	-	-	-
2017	-	-	-
2018	-	400 000 000	400 000 000
2019	-	140 000 000	140 000 000

2020	-	140 000 000	140 000 000
2021	-	395 000 000	395 000 000
2022	-	395 000 000	395 000 000
2023	-	120 000 000	120 000 000
2024	-	-	-
Total Général	-	1 590 000 000	1 590 000 000

Source : Arrêtés interministériels de transfert des ressources financières aux CT

Dans ce domaine, les transferts des ressources financières sont effectifs depuis 2018. Au total, un milliard cinq cent quatre-vingt-dix millions (**1 590 000 000**) francs CFA destiné entièrement aux investissements ont été transférés aux régions. Ce montant a servi à l'élaboration des schémas régionaux d'aménagement du territoire.

8- Le domaine de l'action sociale

La situation globale des ressources transférées par l'Etat aux communes dans le domaine de l'action sociale se présente comme suit :

Tableau 14: Transferts dans le domaine de l'action sociale de 2009 à 2024

Année	Fonctionnement	Investissement	Total
2009	-	-	-
2010	-	-	-
2011	-	-	-
2012	-	-	-
2013	-	-	-
2014	-	-	-
2015	-	-	-
2016	-	-	-
2017	-	-	-

2018	95 000 000	-	95 000 000
2019	95 000 000	-	95 000 000
2020	95 000 000	-	95 000 000
2021	95 000 000	-	95 000 000
2022	95 000 000	-	95 000 000
2023	45 000 000	-	45 000 000
2024	95 000 000		95 000 000
Total Général	615 000 000	-	615 000 000

Source : Arrêtés interministériels de transfert des ressources financières aux CT

Dans ce domaine, les transferts des ressources financières sont effectifs depuis 2018. Au total, six cent quinze millions **(615 000 000)** francs CFA destiné entièrement au fonctionnement ont été transférés aux communes. Ce montant a servi au renforcement socio-économique des personnes vivant avec un handicap (financement des activités génératrices de revenus), à la prise en charge intégrée des enfants vivant avec un handicap (scolarisation, rééducation et soins sanitaires), au renforcement de la lutte contre l'exclusion sociale et à la promotion des activités socio-économiques des personnes âgées dans les communes bénéficiaires.

9- Le domaine de la jeunesse et formation professionnelle

La situation globale des ressources transférées par l'Etat aux communes dans le domaine de la jeunesse et formation professionnelle se présente comme suit :

Tableau 15: Transferts dans le domaine de la jeunesse et formation professionnelle de 2009 à 2024

Année	Fonctionnement	Investissement	Total
2009	-	-	-
2010	-	-	-
2011	-	-	-
2012	-	-	-
2013	-	-	-

2014	-	-	-
2015	45 000 000	-	45 000 000
2016	50 000 000	440 000 000	490 000 000
2017	50 000 000	140 000 000	190 000 000
2018	50 000 000	140 000 000	190 000 000
2019	50 000 000	50 000 000	100 000 000
2020	50 000 000	-	50 000 000
2021	50 000 000	-	50 000 000
2022	50 000 000	-	50 000 000
2023	50 000 000	-	50 000 000
2024	50 000 000	-	50 000 000
Total Général	495 000 000	770 000 000	1 265 000 000

Source : Arrêtés interministériels de transfert des ressources financières aux CT

Dans ce domaine, les transferts des ressources financières sont effectifs depuis 2015. Au total, un montant d'un milliard deux cent soixante-cinq millions (**1 265 000 000**) francs CFA a été transféré aux communes dont quatre cent quatre-vingt-quinze millions (**495 000 000**) francs CFA pour le fonctionnement et sept cent soixante-dix millions (**770 000 000**) francs CFA pour les investissements.

Au niveau du fonctionnement, le montant transféré a servi à la promotion des activités des jeunes des communes bénéficiaires de 2015 à 2024 ; tandis qu'en investissement, le montant transféré a servi à la construction et à l'équipement des centres d'écoute et de dialogue pour jeunes durant seulement 4 ans de 2016 à 2019.

De 2009 à 2024, **60,87%** du montant transféré aux collectivités territoriales dans le domaine de la jeunesse et de la formation professionnelle ont été affectés aux investissements et **39,13%** au fonctionnement.

10- Le domaine du sport et des loisirs

La situation globale des ressources transférées par l'Etat aux communes dans le domaine du sport et des loisirs se présente comme suit :

Tableau 16: Transferts dans le domaine du sport et des loisirs de 2009 à 2024

Année	Fonctionnement	Investissement	Total
2009	-	-	-
2010	-	-	-
2011	-	-	-
2012	-	-	-
2013	-	-	-
2014	26 317 214	-	26 317 214
2015	57 416 000	47 500 000	104 916 000
2016	29 569 000	-	29 569 000
2017	30 456 000	-	30 456 000
2018	30 456 000	-	30 456 000
2019	30 456 000	-	30 456 000
2020	30 456 000	-	30 456 000
2021	30 456 000	-	30 456 000
2022	30 456 000	-	30 456 000
2023	30 456 000	-	30 456 000
2024	30 456 000	-	30 456 000
Total Général	356 950 214	47 500 000	404 450 214

Source : Arrêtés interministériels de transfert des ressources financières aux CT

Dans ce domaine, les transferts des ressources financières sont effectifs depuis 2014. De 2014 à 2024, au total quatre cent quatre millions quatre cent cinquante mille deux cent quatorze **(404 450 214)** francs CFA ont été transférés aux communes dont trois cent cinquante-six millions neuf cent cinquante mille deux cent quatorze **(356 950 214)** francs CFA pour le fonctionnement et quarante-sept millions cinq cent mille **(47 500 000)** francs CFA pour les investissements.

Au niveau du fonctionnement, le montant transféré a servi à l'entretien des stades régionaux, provinciaux et communaux.

Au niveau des investissements, le montant transféré a servi à la construction d'un plateau omnisport dans la région du Centre-Nord.

Ainsi, **88,26%** du montant transféré aux collectivités territoriales dans le domaine du sport et des loisirs ont été affectés au fonctionnement et **11,74%** aux investissements.

11- Le domaine des infrastructures (entretien des pistes rurales)

La situation globale des ressources transférées par l'Etat aux communes dans le domaine des infrastructures (entretien des pistes rurales) se présente comme suit :

Tableau 17: Transferts dans le domaine des infrastructures (entretien des pistes rurales) de 2009 à 2024

Année	Fonctionnement	Investissement	Total
2009	-	-	-
2010	-	-	-
2011	-	-	-
2012	-	-	-
2013	-	-	-
2014	-	-	-
2015	-	-	-
2016	-	-	-
2017	-	-	-
2018	-	4 650 442 440	4 650 442 440

2019	-	-	-
2020	-	-	-
2021	-	-	-
2022	-	-	-
2023	-	-	-
2024	-	-	-
Total Général	-	4 650 442 440	4 650 442 440

Source : Arrêtés interministériels de transfert des ressources financières aux CT

Dans ce domaine, seule l'année 2018 a connu un transfert de quatre milliards six cent cinquante millions quatre cent quarante-deux mille quatre cent quarante (**4 650 442 440**) francs CFA destinés entièrement aux investissements. Ce montant a servi à la réalisation et à la réhabilitation de pistes rurales.

12- Le domaine des ressources animales et halieutiques

La situation globale des ressources transférées par l'Etat aux communes dans le domaine des ressources animales et halieutiques se présente comme suit :

Tableau 18: Transferts dans le domaine des ressources animales et halieutiques de 2009 à 2024

Année	Fonctionnement	Investissement	Total
2009	-	-	-
2010	-	-	-
2011	-	-	-
2012	-	-	-
2013	-	-	-
2014	-	-	-
2015	-	-	-
2016	-	-	-
2017	-	-	-
2018	272 208 800	116 000 000	388 208 800

2019	-	-	-
2020	-	-	-
2021	-	-	-
2022	-	-	-
2023	-	-	-
2024	-	-	-
Total Général	272 208 800	116 000 000	388 208 800

Source : Arrêtés interministériels de transfert des ressources financières aux CT

Dans ce domaine, seule l'année 2018 a connu un transfert de trois cent quatre-vingt-huit millions deux cent huit mille huit cents **(388 208 800)** francs CFA dont deux cent soixante-douze millions deux cent huit mille huit cents **(272 208 800)** francs CFA pour le fonctionnement et cent seize millions **(116 000 000)** francs CFA pour les investissements.

Au niveau du fonctionnement, le montant transféré a servi à l'identification et à la matérialisation des espaces pastoraux, à la mobilisation et à la sensibilisation des acteurs dans le cadre de l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et des cahiers de charges des espaces pastoraux, à la mise en place des cadres locaux de gestion des ressources naturelles, à l'appui à l'organisation des sessions des comités des périmètres halieutique d'intérêt économiques, à la formation des collectivités territoriales sur la pêche, à l'immatriculation des embarcations de pêche et à la promotion des concessions de pêche des communes bénéficiaires.

Au niveau des investissements, le montant transféré a servi à la mise en place des unités de production de glace, à la construction des marchés de poisson, à l'appui à la mise en place des kiosques modèles de vente de poisson, à la participation à l'élaboration des plans d'aménagement des pêcheries, à l'aménagement des frayères et à l'appui à la réalisation des polices piscicoles d'envergure des communes bénéficiaires.

Ainsi, **29,88%** du montant transféré aux collectivités territoriales dans ce domaine ont été affectés aux investissements et **70,12%** au fonctionnement.

II. La situation globale des transferts des ressources financières aux collectivités territoriales par domaine sur la période de 2009 à 2024

Ce tableau présente la situation globale des ressources financières transférées par l'Etat en accompagnement des compétences transférées aux collectivités territoriales.

Tableau 19: Transferts globaux par domaine de 2009 à 2024

Domaines/ Libellés	Fonctionnement	Investissement	Montant global
SANTE ET HYGIENE	26 571 603 582	47 687 309 009	74 258 912 591
EAU ET ASSAINISSEMENT	2 652 999 874	21 091 970 029	23 744 969 903
CULTURE, ARTS ET TOURISME	271 248 882	115 000 000	386 248 882
AGRICULTURE ET AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES	2 333 453 125	-	2 333 453 125
EDUCATION	229 108 578 235	96 111 241 571	325 219 819 806
MARCHES, FOIRES ET ABATTOIRS	720 763 000	700 000 000	1 420 763 000
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, GESTION DU DOMAINE FONCIER ET AMENAGEMENT URBAIN	-	1 590 000 000	1 590 000 000
ACTION SOCIALE	615 000 000	-	615 000 000
JEUNESSE ET FORMATION PROFESSIONNELLE	495 000 000	770 000 000	1 265 000 000
SPORT ET LOISIRS	356 950 214	47 500 000	404 450 214
INFRASTRUCTURES	-	4 650 442 440	4 650 442 440
RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	272 208 800	116 000 000	388 208 800
TOTAL GENERAL	263 397 805 712	172 879 463 049	436 277 268 761

Source : Arrêtés interministériels de transfert des ressources financières aux CT

Les transferts des ressources financières en accompagnement des compétences transférées de l'État aux CT sont effectifs depuis 2009 dans un certain nombre de domaines.

Ainsi, de 2009 à 2024 l'État a transféré aux CT au total, un montant global de quatre cent trente-six milliards deux cent soixante-dix-sept millions deux cent soixante-huit mille sept cent soixante et un **(436 277 268 761)** francs CFA reparti comme suit :

- **fonctionnement** : deux cent soixante-deux milliards cinq cent quatre-vingt-dix-sept millions huit cent cinq mille sept cent douze **(262 597 805 712)** francs CFA soit **60,19%** du montant global transféré ;
- **investissement** : cent soixante-treize milliards six cent soixante-dix-neuf millions quatre cent soixante-trois mille quarante-neuf **(173 679 463 049)** francs CFA soit **39,81%** du montant global transféré.

Ces montants ont permis aux CT de réaliser des infrastructures dans le domaine des compétences transférées. Aussi, ils ont permis d'assurer le fonctionnement des services sociaux de base qui leur ont été transférés.

CONCLUSION

Les prévisions globales de l'année 2024 s'élèvent à trente-cinq milliards sept cent soixante-deux millions trois cent dix-sept mille huit cent soixante-cinq **(35 762 317 865)** francs CFA pour une exécution de seize milliards neuf cent soixante-dix millions cent cinquante-cinq mille quatre cent cinquante-quatre **(16 970 155 454)** francs CFA soit un taux d'exécution global de **47,45%**.

En sus, par domaine, on enregistre un taux d'absorption global de **47,45 %** dont les meilleurs taux ont été observés dans les domaines de l'eau et assainissement **69,95 %** et de la santé **61,47 %** en 2024.

L'État a transféré aux CT de 2009 à 2024 au total, un montant global de quatre cent trente-six milliards deux cent soixante-dix-sept millions deux cent soixante-huit mille sept cent soixante et un **(436 277 268 761)** francs CFA.

Ce montant a permis aux CT de réaliser des infrastructures dans le domaine des compétences transférées. De même, il a permis d'assurer le fonctionnement des services sociaux de base qui leur ont été transférés.

Toutefois, la mise en œuvre des recommandations formulées est une piste de solutions aux difficultés évoquées.